

SPARINVEST SICAV
Société d'investissement à capital variable - société anonyme
Siège social : 2, Place de Metz, L-1930 LUXEMBOURG
R.C.S. Luxembourg: B 83.976
(la « Société »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « SPARINVEST - CORPORATE VALUE BONDS »

Luxembourg le 17 août 2015

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration de la Société a décidé de fusionner les compartiments « SPARINVEST - HIGH YIELD VALUE BONDS » et « SPARINVEST - ETHICAL HIGH YIELD VALUE BONDS » (les « **Compartiments absorbés** ») dans le compartiment « SPARINVEST - CORPORATE VALUE BONDS » (le « **Compartiment absorbant** ») suite à une analyse globale de la gamme de fonds par Sparinvest S.A., la société de gestion, aux fins de l'optimiser et de la rationaliser.

Excepté la composante sélection éthique, les Compartiments absorbés ont pratiquement le même objectif et la même politique d'investissement, ainsi qu'un portefeuille similaire. L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment absorbant ressemblent à ceux des Compartiments absorbés et seront ajustés lors de la fusion afin de refléter la stratégie Obligations « Value » à haut rendement de Sparinvest. À des fins d'optimisation de gestion de fonds, les actifs des Compartiments absorbés et du Compartiment absorbant seront fusionnés de façon que, après la fusion, les actionnaires des trois compartiments bénéficient des économies d'échelle de la fusion.

La fusion aura lieu le 25 septembre 2015 conformément aux lois luxembourgeoises applicables (la « **Fusion** ») et les modifications apportées à l'objectif et de la politique d'investissement actuels, ainsi qu'à la structure de commissions du Compartiment absorbant, prendront effet à cette même date.

Le présent avis communique des informations détaillées sur les modifications de l'objectif et de la politique d'investissement actuel (Partie A), les modifications de la structure de commissions (Partie B) et l'impact éventuel de la fusion (Partie C).

Les actionnaires qui ne souhaitent pas conserver leur investissement dans le Compartiment absorbant suite à la Fusion peuvent convertir leurs avoirs en investissant dans un autre compartiment, sans frais, jusqu'au 22 septembre à 17h00.

Une copie du rapport de fusion publié par le réviseur d'entreprises de la Société, la proposition de fusion commune ainsi que la déclaration de la banque dépositaire de la Société sont disponibles sur demande et sans frais.

Veuillez contacter Sparinvest S.A. pour tout complément d'information ou si vous avez des questions.

Pour le conseil d'administration de la Société

Partie A - Modifications de l'objectif et de la politique d'investissement de SPARINVEST - CORPORATE VALUE BONDS

<i>Objectif et politique d'investissement actuels</i>	<i>Nouveaux objectif et politique d'investissement après la fusion</i>
<p>Le Compartiment a pour objectif de fournir un rendement positif à long terme en investissant au moins les 2/3 de son actif net total au niveau mondial en titres à revenu fixe de sociétés à haut rendement et investment grade et, dans une moindre mesure, c'est-à-dire moins d'1/3 du total de l'actif net, en valeurs mobilières et warrants sur valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse ou négociées sur un Marché réglementé (tel que défini à la Partie A du présent Prospectus) de marchés développés ou émergents.</p>	<p>Le Compartiment a pour objectif de fournir un rendement positif à long terme en investissant dans des obligations de sociétés à haut rendement. Le Compartiment investit au moins les 2/3 de son actif net total en obligations de sociétés à haut rendement cotées en bourse et/ou négociées sur un Marché Réglementé dans un pays de l'OCDE, un État-membre de l'UE, à Singapour ou à Hong-Kong. Les obligations de sociétés à haut rendement seront notées en-dessous de Baa3/BBB- par Moody's, Standard & Poor's ou Fitch.</p>
<p>Le Compartiment peut investir au maximum 50 % du total de son actif net en titres à revenu fixe de sociétés à haut rendement et investment grade émis par des sociétés domiciliées dans des pays qui ne sont pas classés comme pays développés dans la Classification de marché MSCI.</p>	<p>Jusqu'à 15 % de l'actif net total du Compartiment peuvent être investis en obligations de sociétés de Marchés Émergents.</p>
<p>En outre, le Compartiment peut investir en titres à revenu fixe souverains investment grade pour des raisons de liquidité et de gestion de la durée.</p>	
<p>Le Compartiment investit en valeurs mobilières à revenu fixe sans obligation de notation minimum et dont la solvabilité peut ne pas être notée par une agence de notation reconnue au niveau international.</p>	<p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de son actif net total en obligations de sociétés non notées.</p>
<p>Le Compartiment peut, dans une moindre mesure, investir en valeurs mobilières à revenu fixe non comprises dans la définition des premier, deuxième et troisième paragraphes, mais qui constituent toutefois des Actifs admissibles comme décrit à la Partie A du présent Prospectus et/ou en actifs liquides tels que des espèces et/ou des instruments du marché monétaire négociés régulièrement dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à 12 mois.</p>	<p>Le Compartiment peut aussi, dans une moindre mesure, c'est-à-dire moins d'1/3 de son actif net total, investir en obligations non comprises dans la définition des premier et deuxième paragraphes, et/ou en actifs liquides tels que des espèces et/ou des instruments du marché monétaire négociés régulièrement dont la durée résiduelle n'est pas supérieure à 12 mois.</p>
<p>Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net total en actions et instruments similaires en cas de restructurations ou d'événements similaires.</p>	<p>Si, en cas de restructuration d'une société émettrice ou autre événement d'entreprise, le Compartiment reçoit des instruments financiers autres que des obligations (par exemple des actions ou des titres similaires), le Compartiment est autorisé à conserver ces instruments à concurrence de 10 % de son actif net total.</p>
	<p>Le Compartiment applique une sélection éthique dans le but d'identifier et d'exclure les sociétés qui ne respectent pas un certain cadre éthique. Les Sociétés exerçant des activités controversées, telles que la production d'alcool, le jeu, le tabac et la pornographie, ne constituent pas des investissements admissibles (l'investissement étant sous forme d'actions ou d'obligations), tandis qu'une tolérance de 5 % est appliquée pour les sociétés qui distribuent des produits dérivés de ces activités controversées. Les investissements (sous forme d'actions ou d'obligations), dans des sociétés produisant des équipements de combat ne sont pas admissibles, tandis qu'une tolérance de 5 % est appliquée pour la production d'équipements militaires et autres services à caractère militaire. En outre, les sociétés qui ne respectent pas les normes mondiales et plus particulièrement le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des sociétés multinationales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption ne constituent pas des investissements admissibles. La Société de gestion délègue les tâches de sélection éthique et de définition des critères à une société de conseil reconnue au niveau international spécialisée dans la sélection de sociétés du monde entier selon des critères d'éthique et de responsabilité sociale.</p>
<p>Les organismes de placement collectif, les instruments financiers dérivés, les instruments financiers structurés et le prêt de titres peuvent être utilisés dans les limites décrites à la Partie A du présent Prospectus.</p>	
<p>L'euro est la devise de référence du Compartiment.</p>	
<p>Le Compartiment peut investir, sans limite, en actifs libellés dans des devises autres que la Devise de Référence (l'euro), mais au moins 75 % de l'exposition à d'autres devises que la Devise de référence sont couverts en euro. Le risque de change entre la couronne danoise (DKK) et l'euro peut être couvert en fonction des conditions de marché.</p>	

Partie B - Modifications de la structure de commission

La commission de gestion sera augmentée après la fusion comme suit :

Types de catégories d'actions concernées	Commission de gestion actuelle	Nouvelle commission de gestion après fusion
R / RD (toutes devises)	1,00 %	1,25 %
R X (toutes devises)	0,50 %	0,625 %
I / ID (toutes devises)	0,55 %	0,65 %

Partie C - Impact potentiel de la Fusion

Impact principal	<ul style="list-style-type: none">• Lors de la fusion, la politique d'investissement sera ajustée (comme exposé à la partie A) :• Ajout de la sélection éthique• Les obligations de sociétés investment grade ne seront plus un investissement admissible après la fusion
Avantages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Croissance des actifs• Gestion de fonds plus efficace• Économies d'échelle
Inconvénients potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Il sera nécessaire de rééquilibrer le portefeuille du Compartiment absorbant pour préparer la fusion.
Autres considérations	<ul style="list-style-type: none">• Tous les frais juridiques, de conseil ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la Fusion seront à la charge de la Société de gestion, Sparinvest S.A.• Les informations relatives à la performance des Compartiments absorbés et du Compartiment absorbant figurent sur le DICI ou la fiche d'information pertinents, disponibles sur sparinvest.lu• Nous recommandons aux actionnaires de prendre un conseil indépendant en matière de fiscalité et d'investissement avant de prendre toute décision définitive quant à leurs avoirs concernés par la fusion.